

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 28-29

Artikel: Quelques éléments d'information sur le réaménagement en cours des relations de la Suisse avec la CE

Autor: Jagmetti, Carlo

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

car la majorité des cantons le refuserait. Ces tensions de politique intérieure conduiraient à un semblant de désagrégation de la Confédération. La région de Bâle verrait son avenir dans la "regio basiliensis" avec le Bade-Würtemberg et l'Alsace, la région de Genève dans la "regio genevensis" avec les départements français de Rhône-Alpes et de la Savoie et le Tessin regarderait davantage du côté de la Lombardie et du Piémont que vers Appenzell et les cantons de la Suisse profonde. Mais il y a pire encore : la politique extérieure se dégraderait et la Suisse perdrat la face. Les pays de l'Accord Européen de Libre-échange (AELE) engagés à plusieurs reprises, durant les négociations sur l'EEE, dans la voie du compromis en faveur de la Suisse tout en recherchant l'unanimité à l'intérieur de l'AELE, se trouveraient embarrassés, car l'attitude de refus du peuple suisse entraverait l'esprit de conciliation de l'AELE. Ils devraient payer les pots cassés par les diplomates helvétiques durant les négociations. Dès lors, il est évident que les pays de l'AELE abandonneraient l'Association et chercheraient à adhérer le plus vite possible à la CE. La Suisse, isolée, resterait donc à la traîne ; plongée dans ces tensions de politique intérieures croissantes, sa prospérité matérielle chuterait et son appauvrissement culturel s'accroîtrait. Imagé, ce scénario équivaut à une "weimarisation" de la Suisse dans le domaine politique, à une "liechtensteinisation" dans le domaine économique et à une "ballenbergisation" dans celui de la culture.

Démêler le noeud gordien

Actuellement, les scénarios possibles sur l'EEE sont beaucoup moins nombreux. Dans le premier cas, les partenaires de la négociation "surchargeant la barque" en exigences réciproques. Après les négociations de la CE sur l'agriculture, dans lesquelles la Suisse n'a pas pu s'empêcher de mettre son grain de sel, une rupture quasi immédiate des négociations sur l'EEE est encore envisageable. D'autant qu'aujourd'hui, les "dispositions pratiques" de l'Espace Economique Européen ont suivi une mauvaise direction. Vu de la CE, l'objet de la discussion n'a en aucun cas été un EEE avec voix au chapitre des pays de l'AELE. La Suisse a adopté l'atti-

tude d'un vieux couple, où chaque partenaire n'écoute que ce qu'il veut entendre et ne retient que les propos qui confirment sa pensée. Dans le second cas, on continue à négocier avec bienveillance pour essayer de conclure un "bon" accord sur l'EEE. Mais celui-ci pourrait aussi être qualifié de "mou" et la Suisse s'empêtrerait alors dans une impasse, dont on ne pourrait trouver une issue que très lentement, pour autant que celle-ci reste plausible. N'y a-t-il aucun espoir pour la Suisse ? Si, mais pour éviter de devenir la "case vide" de l'Europe, on doit créer, aujourd'hui et non demain, les conditions nécessaires à son engagement dans les négociations sur son adhésion à la CE. Pour cela, nous devons nous pencher sur nos particularités, les remettre en question et les adapter au changement de l'époque. Pour éviter de sombrer dans la décadence, illus-

trée par le scénario "worst case", ces indispensables adaptations doivent être immédiatement mises en place pour pouvoir les effectuer en temps utile, de manière à éliminer la phase d'attente, typiquement suisse. Ce court délai doit nous permettre de nous préparer à traverser en solitaire une Europe en gestation. Ce scénario ne signifie nullement la fin de la Suisse. Alexandre le Grand a échoué sur le noeud gordien. Il n'a pas trouvé le temps nécessaire pour résoudre cette énigme. Si l'on regarde la position de la Suisse dans une Europe de demain, il s'agit bien de démêler un noeud gordien : choisir entre les exigences de l'intégration et la peur de l'isolement. Nous avons encore le temps de chercher des solutions et de prendre des mesures adéquates. Profitons-en bien en évitant d'appliquer le "wait and see" : la pire des solutions ... ■

Quelques éléments d'information sur le réaménagement en cours des relations de la Suisse avec la CE.

par Carlo Jagmetti, Ambassadeur de Suisse en France.



Carlo Jagmetti,
Ambassadeur
de Suisse en
France.

L'histoire et la géographie démontrent que la place de notre pays dans l'Europe a toujours été tributaire de l'évolution de l'environnement extérieur. Après la guerre 39-45, la Suisse a pris part aux efforts d'intégration par le biais de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), dont elle fut, en 1960, un des Etats fondateurs. Notre pays n'avait effectivement pas opté pour la Communauté Européenne, notamment parce qu'elle était dotée de mécanismes supranationaux. En 1972, des accords de libre-échange furent néanmoins signés entre les Communautés et chacun des membres de l'AELE. De la sorte, un large espace européen de libre-échange, réunissant 18 Etats, vit le jour. Cette construction pragmatique et équilibrée a fourni la base d'une coopération étroite qui s'est renforcée au cours des années. Aujourd'hui toutefois,

la Suisse doit concevoir sa place sur le continent en tenant compte à la fois de son caractère d'Etat fédéral et de pays neutre, ainsi que du fait nouveau que constitue la montée en puissance de la Communauté Européenne. Or, les liens géographiques, historiques et culturels noués avec la CE et ses Etats membres sont extrêmement denses. Dans le domaine économique, par ailleurs, la convergence est de plus en plus grande : le mouvement de libéralisation des échanges des produits, et dernièrement des capitaux, souligne une tendance à l'harmonisation. Au plan des institutions politiques, les Etats membres de la CE comme la Suisse se fondent sur le principe de la démocratie plurielle. L'inclination récente de la CE pour l'intégration des concepts de fédéralisme et de subsidiarité accentue encore ce rapprochement. Il faut savoir d'autre part que dans les différentes organisations européennes existantes, la Communauté joue un rôle allant croissant et est devenue le pivot de l'architecture européenne en gestation. Bref, toutes ces nouvelles données ont amené le Conseil Fédéral à considérer que la redéfinition des relations de la Suisse avec la CE était prioritaire.

L'Espace Economique Européen

La voie choisie actuellement est celle de la création d'un Espace Economique Européen (EEE) par la conclusion d'un accord entre la CE et les pays de l'AELE. En raison du pas qualitatif qu'elle ferait franchir aux rapports Suisse-CE, cette solution implique des négociations économiques, certes, mais revêt aussi un caractère global. Je souligne cependant qu'il ne s'agit pas là de discussions tendant à une adhésion. Les négociations en cours n'en constituent pas moins une approche unique et complètement nouvelle dans les relations européennes. En substance, l'accord EEE devrait aboutir à la construction d'un espace économique structuré qui réunirait les 18 Etats de la CE et de l'AELE, ainsi que le Liechtenstein. Précédées de pourparlers exploratoires, les négociations n'ont véritablement débuté qu'en juin 1990 et se poursuivent présentement. Le but est de signer l'accord dans le courant de cette année afin que, compte tenu des procédures internes

propres à chaque Etat, il puisse être signé et entrer en vigueur le 1er janvier 1993, soit en même temps que le marché intérieur de la CE. Pour ce qui touche le fond, les parties à la négociation de l'EEE ont identifié les dispositions du droit communautaire, appelées l'"acquis pertinent", qui constitueront l'ordre juridique commun aux 19 pays du futur EEE. Cet acquis pertinent comprend des normes régissant la libre-circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes, c'est-à-dire, en jargon communautaire, les "quatre libertés". De la sorte, le marché intérieur de la CE deviendrait le marché intérieur des 19 pays participant à l'EEE.

Une entreprise difficile

Aux quatre libertés s'ajouteraient une coopération étendue en matière de politiques d'accompagnement, telles la protection de l'environnement, la recherche scientifique, les transports, l'éducation, la protection des consommateurs, le droit social et le tourisme. Cette énumération montre l'ampleur de la tâche et des ambitions. L'on peut d'ores et déjà remarquer que les conséquences qui en découlent pour les pays de l'AELE seront importantes. Quoique dans sa plus grande partie l'acquis pertinent ne présente pas de différences substantielles avec le droit suisse. Il touche dans certains cas des domaines politiquement très sensibles, comme la libre circulation des personnes, les investissements immobiliers et divers aspects des transports. A ce titre, des solutions transitoires sauvegardant, du moins temporairement, des situations spécifiques, sont à l'étude. Au-delà de la substance, la négociation relative à l'EEE est une entreprise difficile par les problèmes institutionnels qu'elle pose. Elle doit aboutir à un accord international entre la CE et des Etats souverains regroupés dans une association, l'AELE qui, je l'ai dit, n'est pas, quant à elle, une entité supranationale. La démarche se doit d'être équilibrée et respectueuse des droits et des devoirs de chacun. Il est dès lors dans l'optique suisse essentiel de doter l'EEE de procédures et d'organes de décisions communs sans pour autant intervenir dans les décisions internes des parties. La voie choisie n'est pas la plus facile, mais elle devrait devenir viable. Elle

permettrait de tenir compte de toutes les contraintes. Elle ne préjugerait d'ailleurs en rien, le moment venu, le recours à une formule différente. Il faut bien voir cependant que les autres disponibilités se résument à une politique isolationniste ou à l'adhésion à la CE. Faire cavalier seul serait en contradiction avec l'histoire et les intérêts de la Suisse, car cela impliquerait l'autodiscrimination ou l'adaptation autonome, ainsi que l'accroissement unilatéral de la libéralisation sans obtenir de contrepartie chez nos voisins et partenaires actuels. C'est une option que le gouvernement suisse a écartée. L'évolution de l'Europe vers le fédéralisme et la prise en compte de l'autonomie locale, estompant les spécificités propres à la Suisse, pourraient par contre à terme faire de la solution de l'adhésion une alternative envisageable. Je ne cacherai pas que les négociations au sein de l'AELE d'une part et les négociations entre la CE et les pays de l'AELE de l'autre sont entrées dans une phase très délicate. Les pays de l'AELE sont très différents les uns des autres, leurs intérêts divergent dans une certaine mesure, leurs intentions vis-à-vis de la CE à long terme également. Etait-ce dès lors réaliste et judicieux de vouloir les forcer à parler d'une seule voix ? Ma profession étant celle de la diplomatie, je ne répondrai pas. Mais nous nous trouvons dans une phase où la tactique joue pleinement - c'est de bonne guerre. Nous serons fixés d'une manière plus claire dans le courant de ces prochains mois et le Conseil Fédéral aura la lourde tâche de décider si le résultat des négociations peut être accepté. Même s'il accepte, le parlement aura son mot à dire et le peuple sera appelé à agir en souverain.

Nous parlons d'identité suisse. Il faudra trouver, dans nos relations avec la CE, la voie qui nous permette de garder notre identité suisse, d'affirmer notre identité européenne, et de faire bénéficier ces identités réciproquement. C'est faisable. C'est une orientation de portée historique. La Suisse a vécu d'autres moments décisifs dans son histoire. Elle maîtrisera également cette phase. Mais elle devra faire preuve de cohésion et de courage. Le monde qui l'entoure saura, il faut l'espérer, faire, lui, preuve d'équité et ne pas succomber aux tentations des purs rapports de force. ■